

Le 17 novembre 2022

Objet : Fermeture anticipée des écoles aux élèves – grève du SCFP

Chères familles,

Nous avons reçu un préavis de grève légale des employés du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-CUPE), effectif à partir du lundi 21 novembre 2022. Si la menace de grève se concrétise, le Conseil scolaire Viamonde sera dans l'obligation de fermer ses écoles aux élèves et de déployer son plan d'apprentissage à distance.

Cette décision survient alors que nous estimons ne pas être en mesure, en l'absence du personnel de conciergerie, de garantir le maintien d'environnements propres et sécuritaires pour les élèves.

Lorsque les écoles sont fermées en raison de la grève, cela signifie que :

- Le transport scolaire est annulé;
- Les élèves ne doivent pas se présenter à l'école;
- Les services de garde avant et après l'école ne sont pas disponibles;
- Les activités parascolaires sont suspendues;
- Tous les élèves poursuivent leurs apprentissages à partir de la maison, incluant les élèves ayant de grands besoins, selon l'horaire partagé par l'école.

Quant à eux, les élèves inscrits au programme ViaVirtuel poursuivront leurs apprentissages comme à l'habitude.

Remarque importante!

Alors que les négociations se poursuivent, il se pourrait que la situation évolue, que la menace de grève soit retirée et que les écoles puissent opérer comme à l'habitude. Dans un tel cas, nous diffuserons une alerte sur notre site Internet et nos médias sociaux, vous en informant. Nous vous invitons donc à garder un œil sur nos plateformes, particulièrement dimanche et tôt lundi matin.

Besoins en équipement informatique

Si votre famille ne dispose pas d'équipement informatique permettant à votre enfant de basculer vers l'enseignement en virtuel, veuillez en informer l'école avant midi, demain, afin qu'elle puisse vous accommoder. Notez que l'équipement ne sera distribué qu'en cas de fermeture prolongée et l'école communiquera avec vous pour prévoir un moment afin de le récupérer. Entretemps, l'école pourra convenir d'un mode de livraison alternatif des tâches à accomplir (papier ou autre).



Garderies

Les garderies en milieu scolaire qui peuvent assurer leurs propres services d'entretien seront autorisées à accueillir les bambins, poupons et enfants du préscolaire, comme à l'habitude. Elles ne pourront toutefois pas accueillir les enfants d'âge scolaire en raison de la grève. La garderie communiquera avec les parents d'enfants d'âge préscolaire pour les informer.

Stages et programme d'éducation coopérative

Les élèves qui effectuent des stages en milieu de travail à l'extérieur de l'école ou qui participent à des programmes d'éducation coopérative (COOP) qui ne se tiennent pas dans une école, peuvent continuer comme d'habitude. En cas d'incertitude, veuillez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant responsable.

Dans ce contexte particulier, nous vous remercions, chères familles, de votre collaboration.

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

c.c. Membres du Conseil
Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles

p.j. *Déclaration, décision de fermer les écoles aux élèves*

Déclaration

Au sujet de la décision de fermer les écoles aux élèves

Nous savons que la décision de fermer les écoles aux élèves a un impact important sur la routine des familles. Alors que nous avons décidé de maintenir nos écoles ouvertes lors du débrayage du 4 novembre 2022, nous souhaitons préciser les éléments qui justifient notre décision de ne pas accueillir les élèves dans les écoles lors de la journée de débrayage du lundi 21 novembre 2022.

D'abord, il est important de comprendre que dans tous les conseils scolaires, la décision de garder les écoles ouvertes ou de les fermer est prise en fonction de la capacité de chaque conseil de garantir la santé et la sécurité des élèves et non en guise de positionnement face au conflit de travail entre le SCFP-CUPE et le gouvernement de l'Ontario.

Le débrayage du 4 novembre allait à l'encontre d'une loi spéciale adoptée par le gouvernement de l'Ontario. Cette loi prévoyait des pénalités importantes pour les employés qui ne se seraient pas conformés. Dans ce contexte, Viamonde s'attendait donc à ce que la majorité de ses syndiqués se présentent au travail le 4 novembre.

Cette fois-ci, les membres du SCFP-CUPE prévoient exercer leur droit de grève *en toute légalité*. Le conseil anticipe que si la menace de grève se concrétise, les syndiqués du SCFP ne seront pas au travail le 21 novembre 2022 et ainsi, les opérations seront perturbées d'une telle façon qu'il ne sera pas possible d'ouvrir les écoles tout en garantissant la santé et la sécurité des élèves.
